



PROGRAMME D'ADAPTATION DE DOMICILE (PAD)

INFO-PAD

À L'ATTENTION DES PARTENAIRES MUNICIPAUX

8 AVRIL 2013

Procédure de récupération d'appareils élévateurs d'habitation pour personnes handicapées à gaine non fermée et nouvelles dispositions associées

Procédure de récupération de lève-personnes sur rail

Mise en contexte

Dans l'*Info-PAD* du 19 mai 2010, nous vous informions que la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) avait resserré ses exigences au regard de l'application de la norme CSA B613-00, ce qui fait en sorte qu'elle ne tolère plus l'installation d'appareils élévateurs à gaine non fermée extérieurs (aussi appelés plates-formes élévatrices à gaine non fermée extérieures ou PFE-E) qui sont seulement munis d'un bras de sécurité et d'un abattant de 61 centimètres (24 pouces) de long. En effet, ces appareils doivent dorénavant être munis d'une barrière pleine conforme à la norme CSA B613-00.

Dans le but de pouvoir récupérer les appareils installés avant janvier 2010 sans qu'il ne soit nécessaire d'y apporter des transformations coûteuses pour les rendre conformes à la réglementation, et dans un contexte de développement durable, la Société d'habitation du Québec (SHQ) a présenté une demande à la RBQ pour qu'elle accepte la mise en place d'une solution de rechange. Celle-ci consisterait à doter les appareils élévateurs de dispositifs présentant un niveau de sécurité équivalent à celui qu'exige la réglementation. Il serait ainsi possible de récupérer un plus grand nombre d'appareils. La RBQ a informé la SHQ à l'automne 2012 qu'elle acceptait sa demande, à certaines conditions, en précisant que sa décision ne s'appliquait qu'à la récupération des appareils élévateurs à gaine non fermée.

Vous trouverez dans le présent document :

- une procédure de récupération d'appareils élévateurs
- une procédure de lève-personne sur rail

Également, joints à ce courriel des modèles de devis pour la récupération d'appareils élévateurs :

- Devis détaillé – division 1AR
- Devis détaillé – division 1BR
- Devis détaillé – Addenda 1B

PROGRAMME D'ADAPTATION DE DOMICILE (PAD)

PROCÉDURE DE RÉCUPÉRATION D'UN APPAREIL ÉLÉVATEUR POUR PERSONNE HANDICAPÉE (PLATE-FORME ÉLÉVATRICE À GAINE NON FERMÉE EXTÉRIEURE OU PFE-E)

À L'ATTENTION DES PARTENAIRES DE LA SHQ

8 AVRIL 2013

Une plate-forme élévatrice à gaine non fermée extérieure (PFE-E) peut être récupérée pour être réinstallée à un autre domicile admissible au PAD à la suite d'un événement tel que le déménagement ou le décès de la personne handicapée qui en avait l'usage. Pour ce faire, voici les cinq étapes à suivre.

Étape 1 – S'assurer que l'appareil élévateur pour personne handicapée à récupérer est admissible

Les appareils élévateurs énumérés ci-dessous, qui sont en bon état, qui ont cinq ans et moins d'usure et qui figurent sur la liste des « appareils élévateurs d'habitation pour personnes handicapées pouvant être installés au Québec » de la RBQ, pourront être admissibles à la récupération.

- A) Les appareils élévateurs à gaine non fermée, pour une personne avec ou sans aide, conformes à la norme CSA B613-00;
- B) Les appareils élévateurs à gaine non fermée, pour une personne avec ou sans aide, conformes à la norme CSA B613-00, à l'exception de ceux dont la barrière du palier supérieur n'est pas munie d'un dispositif de verrouillage qui est automatiquement actionné lorsque la plate-forme est stationnée à ce palier. Ces équipements peuvent être récupérés et réinstallés à condition que la barrière du palier supérieur soit munie d'une serrure à clé conforme à l'article 4.3 de la norme, en plus de la serrure positive à deux fonctions prévue par l'article 5.2.3 de cette norme;
- C) Les appareils élévateurs à gaine non fermée, pour une personne avec aide, conformes à la norme CSA B613-00 à l'exception de l'exigence énoncée dans l'article 7.10.3 de cette norme (Barrière de plate-forme). La dérogation à cette exigence sera compensée par le respect des conditions imposées par la RBQ dans sa lettre du 4 octobre 2012 portant sur la mesure équivalente APL2011-019. Cette mesure prévoit l'installation des composants décrits ci-dessous, lesquels peuvent remplacer la barrière au palier inférieur :
 - 1) Un abattant de sécurité :
 - plein, d'une hauteur (verticale) minimale de 610 mm et s'étendant sur toute la largeur de la plate-forme;
 - actionné automatiquement par le déplacement de la plate-forme depuis le palier et dans ce cas, devant demeurer, positivement, en position relevée jusqu'au retour de la plate-forme au palier correspondant;
 - actionné par un mécanisme de raccordement à action positive, ou étant pourvu d'un contact électrique de protection à séparation mécanique à action positive empêchant la machine d'entraînement de fonctionner en montée ou en descente si l'abattant de sécurité ne se relève pas à la position élevée;
 - résistant au choc d'un fauteuil roulant sans subir de déformation permanente;

2) Un bras de sécurité (portillon) :

- installé à une hauteur d'au moins 1 070 mm;
- qui, dans la position ouverte, actionne un contact électrique de protection à séparation mécanique à action positive empêchant la machine d'entraînement de fonctionner en montée ou en descente si le portillon est ouvert;

D) Les appareils élévateurs à gaine non fermée, pour une personne avec ou sans aide, conformes à la norme CSA B355-09.

Vous trouverez plus bas un tableau-synthèse répertoriant les plates-formes élévatrices extérieures admissibles à la récupération.

Étape 2 – Vérifier certains éléments par rapport à l'équipement à récupérer

Avant de récupérer un appareil pour l'installer dans un autre domicile, il est important de considérer les éléments suivants : la course, les dimensions de l'appareil, le sens d'ouverture des barrières palières, de quel côté est le mat, si l'appareil sera utilisé en présence d'un aide ou non.

Si le partenaire ou l'ergothérapeute a un doute sur l'état de l'équipement à récupérer, il peut le faire évaluer par le réparateur ou le fournisseur de l'équipement en question après en avoir avisé le service des réparations du PAD.

Le coût de la mise au point ne devrait pas dépasser la moitié du prix d'achat d'un appareil neuf incluant l'installation (il appartient au partenaire de bien évaluer cet aspect en se réservant le droit de refuser l'évaluation présentée si elle ne lui semble pas acceptable).

De plus, la PFE-E doit être offerte gratuitement par son propriétaire, puisqu'elle a déjà fait l'objet d'une subvention.

Enfin, l'ergothérapeute responsable du dossier doit valider l'aspect fonctionnel de l'appareil en regard des déficiences et incapacités de la personne handicapée.

Étape 3 – Entreprendre l'une des démarches suivantes, selon le cas

Nous appellerons dossier DONNEUR le dossier d'où vient la PFE et dossier RECEVEUR le dossier qui reçoit la PFE.

Deux situations peuvent se présenter :

- a) Un dossier RECEVEUR est disponible;
- b) Aucun dossier RECEVEUR n'est disponible.

a) Un dossier RECEVEUR est disponible

Obtenir une soumission d'un entrepreneur spécialisé titulaire de la licence RBQ de la sous-catégorie appropriée l'habilitant à récupérer et à réinstaller l'appareil. À cet effet, nous avons conçu un devis type pour les divisions 1AR et 1BR, de même qu'un addenda qui pourra être utilisé au besoin pour les travaux électriques (voir pièces jointes).

Sommairement, les travaux de récupération et de réinstallation d'équipement consisteront à :

- récupérer la PFE au domicile du DONNEUR, incluant la barrière du palier supérieur et la serrure positive;
- procéder à l'inspection complète de l'appareil, ainsi qu'à la mise au point et au remplacement des pièces défectueuses;

- sécuriser les lieux à l'adresse du DONNEUR en fermant temporairement l'ouverture laissée par l'enlèvement de la barrière du palier supérieur au moyen d'un panneau robuste;
- réinstaller la PFE au domicile du dossier RECEVEUR;
- munir, s'il y a lieu, la barrière du palier supérieur d'une serrure à clé;
- fournir le formulaire Déclaration de travaux fourni par la RBQ, lequel confirme la conformité aux normes;
- offrir une garantie de trois mois sur les pièces de l'appareil récupéré et sur la main d'œuvre.

Les coûts

Les coûts de récupération, d'installation et de mise au point de l'équipement sont imputés dans le dossier RECEVEUR.

b) Aucun dossier RECEVEUR n'est disponible

Les cas où l'équipement doit être retiré rapidement alors qu'aucun dossier RECEVEUR n'est encore disponible sont analysés à la pièce avec le partenaire et le conseiller en adaptation spécialiste des aspects architecturaux et techniques affecté au PAD.

D'autres possibilités peuvent être envisagées, telles que :

- offrir l'équipement à des partenaires de villes voisines;
- entreposer temporairement l'équipement chez un fournisseur;
- livrer l'équipement chez le client (s'il est connu et que l'installation peut se faire plus tard).

L'objectif est de ne pas laisser passer l'occasion de récupérer un équipement.

Étape 4 – Remettre les lieux en état au domicile du DONNEUR

Comme prévu dans les normes du PAD, un montant maximal de 750 \$ peut être admissible pour la remise en état des lieux à l'adresse du donneur à la suite de l'enlèvement de l'équipement.

Avant le début des travaux afférents, une évaluation de leur coût doit obligatoirement être transmise à la SHQ par le requérant. À la suite de l'analyse de cette évaluation, un numéro confirmant l'autorisation d'exécuter les travaux sera communiqué à ce dernier. À la fin des travaux, pour pouvoir obtenir un paiement, le propriétaire ou son entrepreneur devra fournir à la SHQ une facture portant ce numéro d'autorisation ainsi que la signature du requérant.

Le requérant peut obtenir de l'information additionnelle en composant le numéro 1 800 463-4315.

Étape 5 – Assurer un suivi

À la fin des travaux, informer la SHQ que l'équipement a été récupéré et réinstallé à un autre domicile et confirmer les numéros des dossiers DONNEUR et RECEVEUR.

TABLEAU-SYNTHESE
PLATES-FORMES ÉLEVATRICES À GAINE NON FERMÉE
EXTÉRIEURES (PFE-E) ADMISSIBLES À LA RÉCUPÉRATION

CONDITIONS DE BASE :

**Les appareils ne doivent pas avoir plus de cinq ans d'usure,
doivent être en bon état et être offerts gratuitement**

	PFE-E conforme CSA B355-09	PFE-E conforme CSA B613-00	PFE-E non munie de la barrière de cabine exigée par la norme CSA B613-00 mais qui répond à la mesure équivalente APL 2011-19 présentée ci-après.
<u>PFE-E avec aide</u>	✓	✓	<p>Mesure équivalente tolérée (APL 2011-19) :</p> <p><u>Au palier supérieur :</u></p> <p>En l'absence de verrouillage automatique sur la barrière, une serrure à clé conforme à l'article 4.3 de la norme CSA B613-00 est tolérée en plus de la serrure positive à deux fonctions prévue par l'article 5.2.3 de cette norme.</p> <p><u>Au palier inférieur :</u></p> <p>En l'absence de barrière palière, la PFE-E doit avoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un abattant de sécurité pleine longueur d'une hauteur (verticale) minimale de 610 mm (24 po) et s'étendant sur toute la largeur de la PFE; - un bras de sécurité (portillon) d'une hauteur minimale de 1 070 mm (42 po) avec contact électrique empêchant la machine d'entraînement de fonctionner en montée ou en descente si le portillon est ouvert. <p><i>La Déclaration de travaux par l'entrepreneur devra comporter la mention « MESURE ÉQUIVALENTE APL-2011-19 » pour ce type de PFE-E récupérée.</i></p>
<u>PFE-E sans aide</u>	✓	✓	<p>Mesure équivalente tolérée (APL 2011-19):</p> <p><u>Au palier supérieur :</u></p> <p>En l'absence de verrouillage automatique sur la barrière, une serrure à clé conforme à l'article 4.3 de la norme est tolérée en plus de la serrure positive à deux fonctions prévue par l'article 5.2.3 de cette norme.</p> <p><i>La Déclaration de travaux par l'entrepreneur devra comporter la mention « MESURE ÉQUIVALENTE APL-2011-19 » pour ce type de PFE-E récupérée.</i></p>

PROGRAMME D'ADAPTATION DE DOMICILE (PAD)

PROCÉDURE DE RÉCUPÉRATION D'UN LÈVE-PERSONNE SUR RAIL

À L'ATTENTION DES PARTENAIRES DE LA SHQ

8 AVRIL 2013

À la suite d'un événement tel que le déménagement ou le décès de la personne handicapée, le lève-personne sur rail (LPSR) dont elle avait l'usage peut être récupéré pour être réinstallé dans un autre domicile. Pour ce faire, voici les quatre étapes à suivre.

Étape 1 – Vérifier certains éléments par rapport à l'équipement à récupérer

Le LPSR doit :

- être en bon état*;
- être offert gratuitement par son propriétaire puisqu'il a déjà fait l'objet d'une subvention;
- correspondre aux besoins définis par l'ergothérapeute (modèle fixe ou portatif, nombre de fonctions).

* Si le partenaire ou l'ergothérapeute a un doute sur l'état de l'équipement à récupérer, il peut le faire évaluer par le réparateur ou le fournisseur de l'équipement en question après en avoir avisé le service des réparations du PAD.

Le coût de la mise au point, s'il y a lieu, ne devrait pas dépasser la moitié du prix d'achat d'un appareil neuf incluant l'installation (il appartient au partenaire de bien évaluer cet aspect en se réservant le droit de refuser l'évaluation présentée si elle ne lui semble pas acceptable).

De plus, afin d'assurer une installation complète et fonctionnelle du lève-personne, il faut ajouter, au besoin, les sections de rail nécessaires pour permettre une trajectoire menant aux points de chute déterminés par l'ergothérapeute, ainsi que les toiles et les accessoires additionnels requis (par exemple, une tringle de rideau de douche rétractable ou une tige pour décrocher l'appareil portatif).

Étape 2 – Entreprendre l'une des démarches suivantes, selon le cas

Nous appellerons dossier DONNEUR le dossier d'ou vient le LPSR et dossier RECEVEUR le dossier qui reçoit le LPSR.

Deux situations peuvent se présenter :

- a) Un dossier RECEVEUR est disponible;
- b) Aucun dossier RECEVEUR n'est disponible.

a) Un dossier RECEVEUR est disponible

Obtenir une évaluation d'un entrepreneur spécialisé titulaire de la licence RBQ de la sous-catégorie appropriée l'habilitant à récupérer et à réinstaller l'appareil. À cet effet, utiliser un devis type détaillé en indiquant, dans la division 3, « Circulation à l'intérieur du domicile », les travaux à réaliser par l'entrepreneur. Sommairement, les travaux de récupération et de réinstallation du LPSR consisteront à :

- récupérer le LPSR au domicile du DONNEUR, incluant le rail;

- procéder à l'inspection complète de l'appareil, ainsi qu'à la mise au point et au remplacement des pièces défectueuses, s'il y a lieu;
- réinstaller le LPSR au domicile du RECEVEUR;
- effectuer les tests de charge requis;
- offrir une garantie de trois mois sur les pièces de l'appareil récupéré et sur la main-d'œuvre.

Si l'installation du LPSR récupéré nécessite l'intervention d'un entrepreneur général pour l'exécution de travaux connexes, comme le déplacement d'un luminaire, des modifications à l'ouverture d'une porte ou le renforcement des plafonds, ces travaux devront être décrits dans le devis détaillé.

Une attention particulière doit être apportée à la récupération du rail et aux ajustements additionnels nécessaires pour obtenir une trajectoire menant aux points de chute déterminés par l'ergothérapeute.

Les coûts de récupération, d'installation et de mise au point de l'équipement sont imputés dans le dossier RECEVEUR.

b) Aucun dossier RECEVEUR n'est disponible

Les cas où l'équipement doit être retiré rapidement alors qu'aucun dossier RECEVEUR n'est disponible sont analysés à la pièce avec le partenaire et le conseiller en adaptation spécialiste des aspects architecturaux et techniques affecté au PAD.

D'autres possibilités peuvent être envisagées, telles que :

- offrir l'équipement à des partenaires de villes voisines;
- entreposer temporairement l'équipement au CLSC en attendant sa réinstallation;
- livrer l'équipement chez le client (s'il est connu et que l'installation peut se faire plus tard).

L'objectif est de ne pas laisser passer l'occasion de récupérer un équipement.

Étape 3 – Remettre les lieux en état au domicile du DONNEUR

Comme prévu dans les normes du PAD, un montant maximal de 750 \$ peut être admissible pour la remise en état des lieux à l'adresse du DONNEUR à la suite de l'enlèvement de l'équipement.

Avant le début des travaux afférents, une évaluation de leur coût doit obligatoirement être transmise à la SHQ par le requérant. À la suite de l'analyse de cette évaluation, un numéro confirmant l'autorisation d'exécuter les travaux sera communiqué à ce dernier. À la fin des travaux, pour pouvoir obtenir un paiement, le propriétaire ou son entrepreneur devra fournir à la SHQ une facture portant ce numéro ainsi que la signature du requérant.

Le requérant peut obtenir de l'information additionnelle en composant le numéro 1 800 463-4315.

Étape 4 – Assurer un suivi

À la fin des travaux, informer la SHQ que l'équipement a été récupéré et réinstallé dans un autre domicile et confirmer les numéros des dossiers DONNEUR et RECEVEUR.

Devis détaillé

Numéro de dossier

Programme d'adaptation de domicile

RÉCUPÉRATION D'ÉQUIPEMENT

PLATE-FORME ÉLÉVATRICE VERTICALE À GAINÉ NON FERMÉE
(EXTÉRIEURE)
TRAVAUX À EXÉCUTER PAR L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL

N° de division
des travaux

1AR

Description des travaux	Code	Quantité (A)	Prix unitaire (\$) (B)	Montant
<p><u>PLATE-FORME VERTICALE À GAINÉ NON FERMÉE</u> (PFE EXTÉRIEURE)</p> <p>1A) TRAVAUX À EXÉCUTER PAR L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL AVANT L'INSTALLATION D'UNE PLATE-FORME ÉLÉVATRICE RÉCUPÉRÉE PAR L'INSTALLATEUR</p> <p>L'entrepreneur général doit se conformer à toutes les exigences de la réglementation en vigueur (Code de construction du Québec, chapitre IV – Ascenseurs et autres appareils élévateurs) qui concerne la norme cochée ci-dessous. Dans le devis, le terme « norme » fait référence à celle-ci.</p> <p><input type="checkbox"/> CSA B613-00</p> <p><input type="checkbox"/> CSA B355-09</p> <p>Exécuter tous les travaux préparatoires nécessaires à l'installation d'une plate-forme élévatrice verticale à gainé non fermée (extérieure) qui sera récupérée par l'installateur et qui desservira les paliers indiqués ci-après :</p> <p>Paliers :</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p>				
<p>Travaux préparatoires précédant l'installation de la plate-forme élévatrice</p> <p>L'entrepreneur doit coordonner tous les travaux décrits ci-dessous avec ceux de l'installateur de la plate-forme usagée récupérée, selon les plans ou croquis versés au dossier et conformément aux dessins et aux directives du fabricant et de l'installateur.</p>				
<p>Note au partenaire :</p> <p>Pour un dossier « adaptation » : Décrire ci-dessous tous les travaux de construction nécessaires à l'installation de la plate-forme usagée récupérée. Par exemple : aménagement d'une dalle de béton armé à l'épreuve du gel servant</p>				

Signature de l'inspecteur accrédité	Date	Signature de l'entrepreneur	Date

Devis détaillé

Numéro de dossier

Programme d'adaptation de domicile

RÉCUPÉRATION D'ÉQUIPEMENT

**PLATE-FORME ÉLÉVATRICE VERTICALE À GAINE NON FERMÉE
(EXTÉRIURE)
TRAVAUX À EXÉCUTER PAR L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL**

N° de division
des travaux

1AR

Description des travaux	Code	Quantité (A)	Prix unitaire (\$) (B)	Montant
<p>de base pour la plate-forme (dimensions : 6 pi x 5 pi x 7 pi ou 152 mm x 1500 mm x 2135 mm); modification au garde-corps; construction, agrandissement ou rehaussement du balcon, aménagement d'un trottoir d'accès (décrire tous les travaux extérieurs afférents nécessaires), modification ou remplacement d'une porte extérieure, etc.</p> <p>Pour un dossier « remplacement » : Décrire tous les travaux nécessaires qui sont spécifiquement liés au remplacement de l'appareil désuet par l'appareil récupéré; vérifier si la dalle de béton existante peut être conservée ou si elle doit être démolie et reconstruite selon les directives que vous devez formuler ci-dessous. L'enlèvement et l'élimination de la vieille PFE sont traités dans le devis de l'installateur de la PFE, pour la division 1BR.</p> <p>Description des travaux devant être exécutés avant l'installation de la plate-forme élévatrice récupérée par l'installateur.</p>				

Signature de l'inspecteur accrédité	Date	Signature de l'entrepreneur	Date

Devis détaillé

Numéro de dossier

Programme d'adaptation de domicile

RÉCUPÉRATION D'ÉQUIPEMENT

**PLATE-FORME ÉLÉVATRICE VERTICALE À GAINE NON FERMÉE
(EXTÉRIEURE)
TRAVAUX À EXÉCUTER PAR L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL**

N° de division
des travaux

1AR

Description des travaux	Code	Quantité (A)	Prix unitaire (\$) (B)	Montant
<p>Paroi de protection verticale</p> <p>La paroi de protection verticale à installer entre le balcon et la base de la plate forme est spécifiée au devis de l'installateur de la plate-forme élévatrice à récupérer à la division 1BR.</p> <p>Électricité</p> <p>Les travaux d'électricité doivent être exécutés selon la réglementation en vigueur</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin: 10px 0;"> <p>Note au partenaire</p> <p><i>Selon qu'il s'agit d'un mandat d'adaptation ou de remplacement, cochez, s'il y a lieu, les travaux énumérés ci-après.</i></p> </div> <p><input type="checkbox"/> Fournir et installer le câblage électrique nécessaire à l'alimentation de la plate-forme (et des ouvre-portes électriques, s'il y a lieu). Le câblage entre le sectionneur et le panneau d'alimentation doit être protégé dans des conduits BX., soutenu et protégé contre l'endommagement mécanique, conformément au Code canadien de l'électricité.</p> <p><input type="checkbox"/> Installer à proximité de la plate-forme un dispositif de sectionnement conforme à la norme, avec verrouillage et à l'épreuve des intempéries. Le sectionneur est fourni par l'installateur.</p> <p><input type="checkbox"/> Fournir un appareil d'éclairage muni d'un détecteur de mouvement, et l'installer à l'extérieur. Fournir également le luminaire et l'interrupteur qui l'accompagnent.</p> <p>1.1A) GÉNÉRALITÉS</p> <p>Soumission</p> <p>L'entrepreneur général doit remplir le Formulaire synthèse pour soumission et signer les pages du devis détaillé. Si l'installateur de la plate-forme élévatrice récupérée agit à titre de sous-traitant de l'entrepreneur général, ce dernier indiquera sur son formulaire synthèse pour soumission que son prix comprend à la fois les travaux indiqués dans la division 1AR et ceux indiqués dans la division 1BR, soit les travaux de l'installateur. À cet effet, il joindra toutes les pages de la division 1BR et y inscrira ses initiales.</p> <p>Licence d'entrepreneur</p> <p>L'entrepreneur général doit joindre au présent document la licence de la sous-catégorie appropriée qui lui a été délivrée par la Régie du bâtiment du Québec.</p>				
Total de la division 1AR				
Signature de l'inspecteur accrédité	Date	Signature de l'entrepreneur		Date

Devis détaillé

Programme d'adaptation de domicile – Récupération d'équipement

TRAVAUX DE RÉCUPÉRATION ET DE RÉINSTALLATION D'UNE PLATE-FORME ÉLÉVATRICE À EXÉCUTER PAR L'INSTALLATEUR

N° de division
des travaux

1BR

Description des travaux	Code	Quantité (A)	Prix unitaire (\$) (B)	Montant
-------------------------	------	-----------------	------------------------------	---------

RÉCUPÉRATION D'UNE PLATE-FORME ÉLÉVATRICE VERTICALE À GAINÉ NON FERMÉE (PFE EXTÉRIEURE)

1) TRAVAUX DE RÉCUPÉRATION ET DE RÉINSTALLATION DE LA PLATE-FORME ÉLÉVATRICE USAGÉE À EXÉCUTER PAR L'INSTALLATEUR

L'entrepreneur installateur chargé de récupérer la plate-forme élévatrice (PFE) doit se conformer à toutes les exigences de la réglementation en vigueur (Code de construction du Québec, chapitre IV – Ascenseurs et autres appareils élévateurs) qui concerne la norme cochée ci-dessous. Dans le devis, le terme « norme » fait référence à celle-ci.

CSA B613-00

CSA B355-09

Seules les plates-formes élévatrices conformes à ces normes ou à la mesure équivalente APL 2011-19 autorisée par la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) peuvent être récupérées.
(Voir détail de la mesure à la page 2)

L'appareil élévateur à récupérer doit être inscrit sur la liste des appareils dont l'installation est autorisée au Québec. Cette liste est produite par la RBQ.

Détails sur la PFE à récupérer :

Marque : _____

Modèle : _____

Course : _____

Dimensions : _____

Type (avec ou sans aide) : _____

Dans le cas d'un appareil avec aide, indiquer s'il est muni ou non d'une barrière palière au palier inférieur : _____

Indiquer si le mat est du côté gauche ou du côté droit (devant la PFE au palier inférieur) : _____

Année de fabrication : _____

Sens de l'ouverture de la barrière au palier supérieur (cocher) :

charnières du côté du mat charnières du côté opposé au mat

1.1) Travaux

Récupérer la PFE, incluant la barrière palière et la serrure positive, au domicile sis à l'adresse indiquée ci-dessous :

Adresse : _____

Signature de l'inspecteur accrédité	Date	Signature de l'installateur	Date

Devis détaillé

Programme d'adaptation de domicile – Récupération d'équipement

TRAVAUX DE RÉCUPÉRATION ET DE RÉINSTALLATION D'UNE PLATE-FORME ÉLÉVATRICE À EXÉCUTER PAR L'INSTALLATEUR

N° de division
des travaux

1BR

Description des travaux	Code	Quantité (A)	Prix unitaire (\$) (B)	Montant
-------------------------	------	-----------------	------------------------------	---------

<ul style="list-style-type: none"> ▪ Procéder à l'inspection complète de l'appareil et à sa mise au point, ce qui comprend, s'il y a lieu, les modifications ou le remplacement des pièces défectueuses. <p>L'installateur doit énumérer ci-dessous les travaux à exécuter sur l'appareil, ainsi que les pièces et la main-d'œuvre nécessaires.</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Sécuriser les lieux en fermant l'ouverture laissée par l'enlèvement de la barrière palière au moyen d'un panneau robuste. ▪ Réinstaller la PFE au domicile sis à l'adresse suivante : <p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Pour récupérer une PFE à gaine non fermée, pour une personne avec ou sans aide, dont la barrière du palier supérieur n'est pas munie d'un dispositif de verrouillage qui est automatiquement actionné lorsque la plate-forme est stationnée à ce palier, il est obligatoire de munir cette barrière palière d'une serrure à clé conforme à l'article 4.3 de la norme CSA B613-00, en plus de la serrure positive à double fonction prévue à l'article 5.2.3 de cette même norme. Cette mesure est acceptée par la RBQ sous la mention « Mesure équivalente APL 2011-19 du 4 octobre 2012 ». ▪ Pour récupérer une PFE à gaine non fermée, pour une personne avec aide, dont le palier inférieur n'est pas muni d'une barrière, s'assurer que la PFE est munie d'un abattant pleine largeur d'une hauteur (verticale) minimale de 610 mm (24 po) et d'un bras de sécurité d'une hauteur d'au moins 1 070 mm (42 po) avec contact électrique empêchant la machine d'entraînement de fonctionner en montée ou en descente si le portillon est ouvert. Cette mesure est acceptée par la RBQ sous la mention « Mesure équivalente APL 2011-19 du 4 octobre 2012 ». 				
---	--	--	--	--

Signature de l'inspecteur accrédité	Date	Signature de l'installateur	Date

Devis détaillé

Programme d'adaptation de domicile – Récupération d'équipement

TRAVAUX DE RÉCUPÉRATION ET DE RÉINSTALLATION D'UNE PLATE-FORME ÉLÉVATRICE À EXÉCUTER PAR L'INSTALLATEUR

N° de division
des travaux

1BR

Description des travaux	Code	Quantité (A)	Prix unitaire (\$) (B)	Montant
(Cocher, s'il y a lieu.) <input type="checkbox"/> Enlever, détruire et éliminer le vieil équipement sis à l'endroit de la nouvelle installation (dans le cas du remplacement d'un équipement). Paroi de protection verticale Fournir la paroi de protection verticale et l'installer entre le balcon et la base de la plate-forme élévatrice. Électricité Les travaux d'électricité sont décrits dans l'addenda ci-joint. Autres travaux de l'entrepreneur installateur, s'il y a lieu. (Note au partenaire : Si des travaux importants (coulage d'une dalle de béton, installation d'une galerie, etc.) nécessitent l'intervention d'un entrepreneur général, utiliser le devis détaillé – division 1AR.)				

Signature de l'inspecteur accrédité	Date	Signature de l'installateur	Date

Devis détaillé

Programme d'adaptation de domicile – Récupération d'équipement

TRAVAUX DE RÉCUPÉRATION ET DE RÉINSTALLATION D'UNE PLATE-FORME ÉLÉVATRICE À EXÉCUTER PAR L'INSTALLATEUR

N° de division
des travaux

1BR

Description des travaux	Code	Quantité (A)	Prix unitaire (\$) (B)	Montant
<p>1.5B Généralités</p> <p>Soumission L'installateur chargé de récupérer et de réinstaller la PFE doit remplir le Formulaire synthèse pour soumission en y indiquant le prix des travaux correspondant à la division concernée et celui des travaux indiqués dans l'addenda, s'il y a lieu. Il doit signer toutes les pages du devis détaillé.</p> <p>Si l'installateur chargé de récupérer et de réinstaller la PFE agit à titre de sous-traitant de l'entrepreneur général, il doit lui adresser sa soumission; sinon, il l'adresse au propriétaire.</p> <p>Si l'installateur chargé de récupérer et de réinstaller la PFE agit comme sous-traitant de l'entrepreneur général, l'entrepreneur général doit indiquer sur le Formulaire synthèse pour soumission que son prix inclut le coût des travaux correspondant à la division 1BR.</p> <p>Licence de l'installateur L'installateur doit être titulaire de la licence d'entrepreneur en systèmes transporteurs de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ, sous-catégorie 14.2). Il doit joindre à sa soumission une preuve qu'il possède cette licence.</p> <p>Manuel d'installation Lors de l'exécution des travaux, l'installateur doit suivre les instructions indiquées dans le manuel d'installation fourni par le fabricant.</p> <p>Manuel d'utilisation et d'entretien L'installateur doit fournir au propriétaire un manuel du fabricant qui explique comment utiliser et entretenir la plate-forme élévatrice.</p> <p>Déclaration de travaux À la fin des travaux, l'installateur de la PFE récupérée doit fournir au propriétaire, au partenaire et à la RBQ le formulaire Déclaration de travaux délivré par celle-ci, dûment rempli et signé. La déclaration de travaux devra porter la mention « Mesure équivalente APL 2011-19 » dans la section « Déclaration formelle », pour les appareils concernés. À défaut de produire cette déclaration, la Société d'habitation du Québec peut retenir la subvention prévue.</p> <p>Garantie L'installateur doit fournir au propriétaire une garantie écrite minimale de trois mois sur l'appareil élévateur, les pièces et la main-d'œuvre. Cette garantie est en vigueur à compter de la date de signature de la Déclaration de travaux.</p> <p>Prix :</p>				
Prix pour la récupération et la réinstallation de la PFE :				\$
Prix pour les travaux d'électricité selon l'addenda ci-joint :				\$
	Total :			\$

Signature de l'inspecteur accrédité	Date	Signature de l'installateur	Date

Devis détaillé

Numéro de dossier

Programme d'adaptation de domicile

Addenda

Addenda au devis de l'entrepreneur spécialisé qui est chargé d'installer la plate-forme élévatrice

N° de division
des travaux

Addenda 1B

Description des travaux	Code	Quantité (A)	Prix unitaire (\$) (B)	Montant reconnu (\$) (A x B)
<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-bottom: 10px;"> <p>Note à l'intention du partenaire de la Société d'habitation du Québec</p> <p>Cet addenda s'adresse à l'installateur de la plate-forme élévatrice lorsqu'il n'y a pas d'entrepreneur général qui intervient dans le dossier. L'installateur peut recourir aux services d'un électricien pour les travaux d'électricité.</p> </div> <p>Électricité</p> <p>Les travaux d'électricité doivent être exécutés selon la réglementation en vigueur.</p> <p>Fournir et installer le câblage électrique nécessaire à l'alimentation de la plate-forme (et des ouvre-portes électriques, s'il y a lieu).</p> <p>Le câblage doit être soutenu et protégé contre l'endommagement mécanique.</p> <p>Installer à proximité de la plate-forme un dispositif de sectionnement avec verrouillage, à l'épreuve des intempéries et conforme à la norme qui est cochée dans la division 1B du devis. Le sectionneur doit être fourni par l'installateur.</p> <p>Tous les travaux d'électricité doivent être exécutés par un électricien membre de la Corporation des maîtres électriciens du Québec. Fournir une facture pour le paiement final.</p>				
Travaux connexes (à remplir par le mandataire)				
			Total	

Signature de l'inspecteur accrédité	Date	Signature de l'installateur	Date